



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

**Mai 2013
Volume XXXVI, Bulletin n° 5**

Bulletin de l'action menée par les Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général rencontre la Ministre israélienne de la justice	2
II. Le Secrétaire général présente un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne	2
III. La CNUCED publie un rapport sur l'économie palestinienne de Jérusalem-Est	4
IV. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 demande la suspension de la construction d'une autoroute reliant les colonies de Jérusalem-Est	6
V. Le Directeur de la santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) présente un rapport sur la situation sanitaire des réfugiés dans le Territoire palestinien occupé	7
VI. Le principal négociateur palestinien, M. Erakat, s'adresse au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	9
VII. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	11
VIII. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient publie un rapport sur le déplacement des communautés bédouines. . . .	14

*Le Bulletin peut être consulté sur le Système d'information
des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) :
<http://unispal.un.org>*

13-45763 (F)



Merci de recycler 



I. Le Secrétaire général rencontre la Ministre israélienne de la justice

Le 2 mai 2013, à New York, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a rencontré la Ministre israélienne de la justice, Tzipi Livni. On trouvera ci-après le texte du compte rendu de la réunion :

Le Secrétaire général a rencontré aujourd'hui la Ministre de la justice et principale négociatrice israélienne dans les pourparlers de paix israélo-palestiniens, Tzipi Livni. Ils ont évoqué l'état d'avancement actuel du processus de paix au Moyen-Orient ainsi que l'évolution de la situation dans la région, en particulier en Syrie.

Le Secrétaire général a vivement encouragé les efforts en faveur de la reprise de négociations crédibles visant à parvenir à la solution des deux États et dit espérer qu'un engagement renouvelé des États-Unis d'Amérique aboutirait à une initiative sérieuse prochainement.

Il a salué la participation constructive du Comité de suivi de l'Initiative de paix de la Ligue des États arabes. Il a souligné qu'il était essentiel de créer un climat propice à la reprise des pourparlers et encouragé Israël à prendre des mesures positives en ce sens. Il a réaffirmé que le projet de colonie de peuplement E-1 devait être abandonné. Tout en rappelant son inquiétude face à la situation des prisonniers palestiniens, il a salué l'annonce faite par le Gouvernement israélien au sujet de la libération prochaine de plusieurs détenus en grève de la faim.

II. Le Secrétaire général présente un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne

Le 8 mai 2013, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a présenté un rapport intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé » pour examen à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Ce rapport, qui avait été demandé par le Conseil économique et social dans sa résolution 2012/23, a été établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. On trouvera ci-après un résumé de ce rapport (A/68/77-E/2013/13) :

Résumé

Dans sa résolution 2012/23, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de la résolution. Dans sa résolution 67/229, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-huitième session. Établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le présent rapport est soumis en application des résolutions de l'Assemblée et du Conseil.

Pour sa quarante-sixième année d'occupation du territoire palestinien, Israël a continué de recourir à des pratiques et des politiques contraires à ses obligations juridiques internationales en tant que Puissance occupante. Ces politiques discriminatoires, qui « s'apparentent à une ségrégation de fait », nuisent aux conditions de vie de la population palestinienne et ont des conséquences négatives sur divers secteurs socioéconomiques palestiniens ainsi que sur les ressources naturelles et l'environnement palestiniens.

Les forces de sécurité israéliennes continuent de faire un usage excessif et disproportionné de la force. La maltraitance des enfants palestiniens en détention semble être une pratique courante, systématique et institutionnalisée. L'internement administratif auquel Israël a souvent recours constitue une politique de détention arbitraire généralisée et institutionnalisée. Les autorités israéliennes et les colons commettent en toute impunité des exactions à l'encontre des Palestiniens et de leurs biens.

Depuis 1967, Israël a privé de leur statut de résident plus de 260 000 Palestiniens du Territoire palestinien occupé; parallèlement, les politiques et pratiques israéliennes, parmi lesquelles la destruction d'habitations, conduisent au déplacement forcé des Palestiniens. Les actes de violence perpétrés par les colons ont également pour principal objectif de contraindre les Palestiniens à quitter leurs terres.

Le vaste projet d'implantations israéliennes dans les territoires occupés et la construction du mur en Cisjordanie sont non seulement contraires au droit mais semblent apporter la confirmation qu'Israël cherche à conserver la mainmise sur de grandes parties du Territoire palestinien occupé, ce qui contrevient au principe fondamental de la Charte des Nations Unies qui interdit l'acquisition de territoire par la menace ou l'emploi de la force.

Tous les jours les Palestiniens vivant dans le Territoire palestinien occupé rencontrent des obstacles et subissent des humiliations lors de leurs déplacements aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire; par ailleurs, le blocus de Gaza constitue une punition collective, elle aussi interdite par le droit international.

La poursuite de l'occupation du Golan syrien par Israël s'accompagne de même de politiques et de pratiques discriminatoires vis-à-vis des citoyens syriens qui favorisent l'implantation de colonies israéliennes illégales sur ce territoire.

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale tient à remercier pour leurs contributions de fond et leurs apports les organes et organismes ci-après : le Département des affaires politiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Ligue des États arabes.

III. La CNUCED publie un rapport sur l'économie palestinienne de Jérusalem-Est

Le 8 mai 2013, la CNUCED a publié un rapport intitulé « L'économie palestinienne de Jérusalem-Est : face à l'annexion, à l'isolement et au risque de désintégration », dont on trouvera le résumé ci-après :

Résumé

Après l'occupation, en 1967, les autorités israéliennes ont appliqué une politique de ségrégation physique, politique et économique de Jérusalem-Est du reste du Territoire palestinien occupé qui n'a rien perdu de son intensité. Les stratégies de ségrégation ont été renforcées ces 10 dernières années par l'adoption de mesures qui ont modifié les réalités physiques et démographiques de la ville et sa physionomie principalement palestinienne et arabe, au nombre desquelles l'annexion de la ville et l'extension des colonies juives à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, ainsi que la construction de la barrière de séparation, qui a véritablement redéfini les frontières, en les repoussant au-delà de la ligne d'armistice d'avant 1967.

Parmi les obstacles à la circulation, la barrière de séparation entrave la circulation à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-Est, isole la ville de son arrière-pays naturel cisjordanien et rend ses marchés et ses services de santé inaccessibles aux Palestiniens de Jérusalem qui vivent aujourd'hui de l'autre côté de la barrière, théoriquement sous la juridiction de l'Autorité palestinienne. Les mesures d'expropriation israéliennes et la restriction des activités de construction palestiniennes se sont accentuées dernièrement. Les Palestiniens ne sont autorisés à construire que sur une partie limitée de la surface de Jérusalem-Est et rencontrent des obstacles dans l'obtention des permis de construire délivrés par les autorités municipales israéliennes.

Le présent rapport a un double objectif. Le premier est de tenter de mieux comprendre l'économie de Jérusalem-Est et les facteurs politiques qui ont influencé la dynamique de son évolution depuis l'occupation en 1967. Le deuxième est d'étoffer l'analyse qualitative en soulignant certains indicateurs quantitatifs de l'impact économique de l'annexion par Israël de Jérusalem-Est et de l'isolement croissant de la ville, tout en proposant quelques grandes orientations et des domaines d'intervention futurs possibles.

L'économie de Jérusalem-Est ne souffre pas seulement des entraves créées par Israël dans le Territoire palestinien occupé en général. Bon nombre des obstacles au développement de la ville sont propres au statut de Jérusalem-Est en tant que territoire occupé annexé par la suite unilatéralement à Israël. Les Palestiniens de Jérusalem sont considérés comme des « résidents permanents » au regard de la loi israélienne, mais seulement s'ils y restent physiquement présents. Le statut juridique différencié des habitants palestiniens de Jérusalem par rapport aux Palestiniens relevant de la juridiction de l'Autorité palestinienne et aux colons israéliens de Jérusalem-Est entraîne toute sorte d'obstacles supplémentaires, pour ce qui est notamment du logement, de l'emploi, de la fiscalité et de la représentation. L'accès à l'éducation et à la santé est limité, ce qui compromet la qualité de la ressource principale des Palestiniens : le capital humain. Un autre obstacle majeur au redressement économique de Jérusalem-Est est l'impossibilité d'accéder au

financement, du fait des complications liées à l'occupation. Les Palestiniens de Jérusalem reçoivent une part anormalement faible des services municipaux.

Le poids de l'économie de Jérusalem-Est n'a cessé de diminuer par rapport au reste du Territoire palestinien occupé depuis la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie (1993), ou Accords d'Oslo, et des accords israélo-palestiniens connexes. Pour une bonne part, cette régression est le résultat d'un ensemble de politiques israéliennes qui ont empêché l'économie de Jérusalem-Est de se développer en tant qu'élément à part entière de l'économie et du marché du travail palestiniens au sens large. La dégradation des conditions socioéconomiques a eu des retombées significatives pour les Palestiniens de Jérusalem sur le plan du niveau de vie, du logement, des soins de santé et de l'éducation. Les politiques israéliennes ont imposé une « intégration » partielle et faussée de l'économie palestinienne de Jérusalem-Est dans l'économie et le cadre réglementaire israéliens. Dans le même temps, Jérusalem-Est a été progressivement séparée du reste de l'économie palestinienne malgré l'importance historique de la ville en tant que centre commercial, touristique, culturel et spirituel et centre de transport pour les Palestiniens de l'ensemble du territoire occupé.

En 2010, plus de la moitié de la population active de Jérusalem-Est travaillait dans les services, le commerce, les hôtels et les restaurants, tandis que la construction et l'agriculture représentaient moins du quart de l'emploi total. Les taux de chômage ont atteint des niveaux records au lendemain de la deuxième intifada, pour ensuite diminuer, tout en restant élevés, tandis que les taux de pauvreté sont systématiquement plus élevés parmi les Palestiniens de Jérusalem, comparés aux habitants israéliens. Cela confirme que la ville palestinienne de Jérusalem-Est est systématiquement exclue de l'État auquel elle a été unilatéralement annexée, tout en étant séparée du reste de la Cisjordanie occupée.

Vis-à-vis des deux économies – palestinienne et israélienne – auxquelles elle est reliée, l'économie de Jérusalem-Est se trouve donc reléguée dans une sorte de monde à part. Tout en n'étant intégrée dans aucune des deux, elle dépend pourtant structurellement de l'économie cisjordanienne pour continuer de produire et d'échanger des biens et des services et pour l'emploi, et dépend par la force du marché israélien, dont elle doit respecter la réglementation et les systèmes, qui est une source d'emplois et de débouchés commerciaux, et qui sert de principal intermédiaire pour l'activité touristique de la ville.

Ces relations paradoxales font de l'économie de Jérusalem-Est une économie livrée à elle-même, sans perspective de développement, coupée de la juridiction de l'Autorité palestinienne et subordonnée aux impératifs de la population juive et aux stratégies d'implantation des autorités municipales et de l'État israéliens. De même que le schéma de croissance économique et l'orientation économique générale de la bande de Gaza ont pris ces dernières années un cap bien distinct de celui de la Cisjordanie, de même la trajectoire économique de Jérusalem-Est a dévié de celle du reste de la Cisjordanie. Ces tendances préoccupantes risquent de porter atteinte à la notion, consacrée dans les résolutions de l'ONU et les Accords d'Oslo, selon laquelle la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, forment une seule et même entité territoriale et juridique. Cela est aussi lourd de conséquences pour les perspectives de développement de l'économie de Jérusalem-Est et les politiques qui pourront y être menées à terme.

Plusieurs mesures peuvent contribuer à atténuer les effets des politiques de ségrégation, mais le vrai préalable à un développement durable consisterait à mettre fin à la colonisation et à l'occupation israéliennes de Jérusalem-Est, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Cela procurerait des gains significatifs à l'économie palestinienne en général, et à celle de Jérusalem-Est en particulier, notamment au tourisme et aux services. Des mesures à court terme potentiellement efficaces seraient notamment de resserrer la coordination et la planification entre les organisations internationales, semi-gouvernementales et non gouvernementales présentes à Jérusalem-Est, et d'assurer un appui ciblé à certains secteurs comme le tourisme, le logement et les services. Une mesure décisive pour le redressement économique de Jérusalem-Est serait cependant de concevoir d'autres sources internes et des mécanismes autonomes pour le financement de l'investissement, le logement et les activités productives, avec des effets potentiels importants pour la cohésion économique, sociale et politique des Palestiniens de Jérusalem malgré la poursuite de l'occupation.

IV. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 demande la suspension de la construction d'une autoroute reliant les colonies de Jérusalem-Est

Le 13 mai 2013, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a exhorté le Gouvernement israélien à suspendre la construction, dans le quartier de Beit Safafa à Jérusalem-Est, d'une autoroute reliant des colonies. On trouvera ci-après le texte du communiqué de presse publié à cette occasion :

Le Rapporteur spécial des Nations Unies, Richard Falk, a demandé aujourd'hui la suspension immédiate de la construction d'une autoroute reliant des colonies, connue sous le nom d'autoroute Begin, à Beit Safafa (Jérusalem-Est). Il a exhorté le Gouvernement israélien, en particulier le Ministère des transports, à ordonner l'arrêt de la construction qui, si elle était menée à son terme, traverserait le quartier de Beit Safafa et priverait ses 9 300 résidents palestiniens de leurs moyens de subsistance.

« Le projet d'une autoroute à six voies de 1,5 kilomètre de long infligerait des dégâts irréparables aux Palestiniens, coupant les routes secondaires, bloquant l'accès aux maternelles, aux écoles, aux dispensaires et aux lieux de travail et de culte », a prévenu l'expert indépendant chargé par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU de surveiller la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et d'en rendre compte.

« Les résidents de Beit Safafa, qui n'ont jamais été consultés au cours de la planification, se retrouveraient dans une situation absurde qui leur imposerait de prendre la voiture et d'emprunter des voies de contournement et un pont pour se rendre à des lieux situés dans leur propre quartier qui sont aujourd'hui accessibles en 10 minutes de marche », a-t-il affirmé.

Le Rapporteur spécial a indiqué que l'objectif était d'annexer la colonie de Gush Etzion et d'ouvrir la voie à l'extension d'autres colonies israéliennes construites illégalement autour de Jérusalem-Est. « Un tel projet consoliderait le

réseau d'autoroutes reliant la colonie de Gush Etzion, située dans le sud de la Cisjordanie, à Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est, jusqu'à la colonie de Ma'ale Adumim et la zone E-1», a-t-il expliqué.

M. Falk a rappelé les récentes conclusions* de la mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes, qui a recommandé que les entreprises privées ne puissent plus tirer profit de leur participation aux activités de colonisation illégales menées par Israël.

« Les entreprises qui participent à la construction de l'autoroute illégale à Beit Safafa sous les auspices de l'entreprise Moriah Jerusalem Development Company et de son partenaire d'exécution D. Y. Barazani Ltd. doivent rendre compte de leurs actes », a souligné l'expert indépendant, ajoutant que des engins de terrassement de Volvo, CAT, Hyundai et JCB avaient été vus sur les chantiers.

Le Rapporteur spécial a indiqué que le projet d'autoroute, qui a débuté en septembre 2012, avait été contesté en décembre devant le tribunal de district de Jérusalem, mais que la requête des résidents en faveur d'une suspension de la construction avait été rejetée. Un recours formé devant la Haute Cour israélienne contre la décision du tribunal de district a également été rejeté en mars 2013. Une audience en appel à la Haute Cour est prévue pour le 26 juin 2013.

V. Le Directeur de la santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) présente un rapport sur la situation sanitaire des réfugiés dans le Territoire palestinien occupé

Le 17 mai 2013, à la soixante-sixième Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, le Directeur de la santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a présenté son rapport de 2012 intitulé « Réfugiés palestiniens dans le Territoire palestinien occupé : situation sanitaire et assistance ». Les chapitres « Situation sanitaire » et « Conclusions » sont reproduits ci-après :

Situation sanitaire

3. Grâce au soutien de l'UNRWA, du secteur public et des autres prestataires de soins, la situation sanitaire de la mère et de l'enfant parmi les réfugiés palestiniens s'est constamment améliorée depuis la création de l'Office. Les progrès en vue de la réalisation des objectifs 4 (Réduire la mortalité des enfants) et 5 (Améliorer la santé maternelle) du Millénaire pour le développement, par exemple, sont en bonne voie. Le taux de mortalité infantile chez les réfugiés palestiniens est comparable, voire inférieur, à celui des autres pays du Proche-Orient. En 2012, 93,5 % des femmes enceintes de la bande de Gaza et 81,5 % des femmes enceintes de Cisjordanie ont bénéficié d'au moins quatre consultations prénatales, et le pourcentage des

* Voir le rapport de la mission internationale indépendante : http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A-HRC-22-63_fr.pdf.

accouchements se déroulant en présence de personnel qualifié est toujours très élevé (99,9 % en Cisjordanie comme dans la bande de Gaza).

4. Cela étant, les principales préoccupations en matière de santé concernent toujours les maladies non transmissibles et les maladies chroniques liées au mode de vie, qui sont exacerbées par l'augmentation des facteurs associés aux comportements à risque tels que le tabagisme, la sédentarité et une mauvaise alimentation. Comme dans les pays voisins du Proche-Orient, la transition épidémiologique et sanitaire entre maladies transmissibles et maladies non transmissibles a eu lieu dans le Territoire palestinien occupé. En conséquence, le nombre de personnes atteintes de maladies non transmissibles, telles que le diabète et l'hypertension, soignées par les services de santé de l'UNRWA a été en constante augmentation au cours des dernières années.

5. De plus, les conflits et l'insécurité auxquels viennent s'ajouter l'instabilité politique et la pauvreté croissante (en particulier dans la bande de Gaza) continuent d'avoir des incidences sur l'état de santé des réfugiés palestiniens. Les graves restrictions à la liberté de circulation des personnes et des marchandises en Cisjordanie et entre la bande de Gaza, la Cisjordanie et les zones extérieures restent un obstacle majeur au développement socioéconomique et à l'accès aux soins. Les huit jours de conflit en novembre 2012 ont encore aggravé la situation des habitants de la bande de Gaza, dont la majorité (plus de 80 %) avait déjà besoin d'une assistance et d'un secours humanitaires. Durant cette période qui a débuté le 14 novembre 2012, 165 Palestiniens ont été tués du fait de l'action israélienne, dont 99 seraient des civils (parmi lesquels 33 enfants). D'après un décompte rapide de l'UNRWA, 450 habitations ont été totalement détruites et 8 000 environ l'ont été en partie, entraînant le déplacement de plus de 15 000 personnes. L'accès aux soins a également été entravé : trois hôpitaux, quatre centres de soins de santé primaires du Ministère de la santé et cinq dispensaires de l'UNRWA ont été endommagés durant les opérations. Ce conflit a aussi fortement accru les besoins de soutien psychosocial pour les enfants, les adolescents et les familles de Gaza. C'est dans le nord de Gaza et dans la « zone centrale » qu'a été enregistrée la plus forte incidence des symptômes psychosociaux et des autres troubles mentaux chez les adultes et les enfants, durant et après le conflit.

6. Le stress dû à l'occupation, l'incapacité pour les hommes de subvenir aux besoins de leur famille et l'inversion des rôles hommes-femmes ont également contribué à une augmentation de la violence domestique. La lutte contre les troubles psychologiques et comportementaux ainsi que la violence domestique est donc devenue une priorité sanitaire pour l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé.

Conclusions

22. Les réfugiés palestiniens continuent de connaître une situation tragique imputable aux disparités sanitaires, aux conflits, à la violence, à l'occupation, à l'instabilité politique, à la pauvreté et aux difficultés économiques, autant de facteurs qui portent atteinte à leur droit d'obtenir le meilleur état de santé susceptible d'être atteint. L'UNRWA cherche à atténuer les effets sur la santé de ces disparités socioéconomiques en dispensant les meilleurs soins de santé primaires complets possibles.

23. Une action de réforme interne des soins de santé est menée pour améliorer l'efficacité et la continuité des soins. Le modèle de prestation de services de l'UNRWA est non plus axé sur les maladies, mais sur la personne et sur la famille. Ces mesures sont appuyées par la modernisation et le renforcement des infrastructures d'informatique sanitaire de l'Office, qui contribueront à obtenir les gains d'efficacité escomptés.

24. Ces efforts ne peuvent cependant suffire à eux seuls. Il est essentiel et vital pour la communauté internationale de renouveler son appui à l'UNRWA pour que l'Office, en collaboration avec les autorités des pays d'accueil et les parties prenantes internationales, puisse poursuivre les réformes sanitaires nécessaires et continuer à protéger et améliorer l'état de santé des réfugiés palestiniens.

VI. Le principal négociateur palestinien, M. Erakat, s'adresse au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Le 20 mai 2013, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu sa 352^e séance et le principal négociateur palestinien, Saeb Erakat, lui a rendu compte de l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. On trouvera ci-après des extraits du communiqué de presse publié à l'issue de la réunion (GA/PAL/1269) :

Le principal négociateur palestinien a déclaré aujourd'hui devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien que les Palestiniens s'efforçaient « par tous les moyens » d'assurer le succès des initiatives actuelles visant à relancer les négociations de paix avec Israël.

Appelant les États Membres à exprimer clairement leur position sur le sujet, Saeb Erakat a souligné combien il importait que le Secrétaire d'État des États-Unis John Kerry réussisse à obtenir la reprise des pourparlers. « Personne n'a plus à gagner de son succès ou plus à perdre de son échec que les Palestiniens », a-t-il déclaré, ajoutant qu'un échec entraînerait une dégradation du « climat délétère d'apartheid qui règne en Cisjordanie et à Jérusalem ».

Il a indiqué que les Palestiniens n'avaient pas revendiqué les droits acquis depuis la reconnaissance de leur nouveau statut à l'Organisation des Nations Unies pour deux raisons. D'une part, la rédaction des lettres d'adhésion à diverses institutions et conventions avait pris beaucoup de temps, même si elle était désormais terminée, et d'autre part, il fallait donner à M. Kerry et à l'ensemble de la communauté internationale une chance d'obtenir le résultat souhaité.

Décrivant la situation actuelle dans le Territoire palestinien occupé, il a déclaré que 16 000 nouveaux logements destinés aux colons avaient été construits de 2009 à 2012, soit 11 unités de logement par jour en moyenne. Le taux de croissance démographique dans les colonies était trois fois plus élevé que le taux de croissance naturelle de la population israélienne, et le nombre de colons était passé à 49 115, l'an dernier. Après la décision de rehausser le statut de la Palestine à l'ONU, le 29 novembre 2012, des appels d'offres pour la construction de 11 500 nouveaux logements avaient été lancés et approuvés. Au cours de la même période, la violence des colons, qui avaient notamment mis le feu à des arbres, à des églises et à des

mosquées, avait augmenté de 315 %, et les colons contrôlaient à présent des barrages routiers en Cisjordanie. Qualifiant la situation d'« apartheid », M. Erakat a déclaré qu'elle était pire que celle qui avait existé en Afrique du Sud et empirait « d'heure en heure ».

Rappelant que les Palestiniens commémoraient la *nakba* (catastrophe) chaque mois de mai, il a déclaré que c'était la première fois dans l'histoire qu'une nation avait été « interrompue ». La Palestine avait vu 418 villages détruits et 70 % de sa population condamnée à l'exil en tant que réfugiés. Les commémorations se poursuivaient parce qu'Israël bénéficiait d'une impunité et agissait comme il l'entendait. Revendiquant son droit et celui de ses compatriotes d'être en colère et amers, il a déclaré que les Palestiniens étaient nés dans un but : celui de redonner à la Palestine la place qui était la sienne sur les cartes géographiques. C'était la tâche des 11 millions de Palestiniens éparpillés dans le monde.

Les Palestiniens reconnaissaient à Israël le droit d'exister sur 78 % de leurs terres et acceptaient de fonder un État sur le territoire restant, a-t-il déclaré. En outre, si Israël acceptait les frontières de 1967, les négociateurs palestiniens étaient disposés à modifier légèrement le tracé de ces frontières. Ces idées avaient été « envisagées » au cours des négociations, lorsque les Palestiniens avaient remué ciel et terre pour parvenir à la paix. M. Erakat a déclaré que le consensus mondial favorisait la solution de deux États fondés sur les frontières de 1967 et que les autres États limitrophes d'Israël étaient concernés par les négociations. La coordination serait présente à toutes les étapes du processus et les intérêts de ces États seraient pris en compte.

M. Erakat a poursuivi en décrivant la stratégie du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou pour la Palestine comme étant tridimensionnelle : le Premier Ministre israélien voulait une Autorité palestinienne dénuée d'autorité, il voulait une occupation qui ne lui coûte rien et aussi pousser Gaza dans le domaine de responsabilité de l'Égypte. Ce statu quo intenable aurait de graves répercussions dans 20 ans. Il était donc d'autant plus essentiel que M. Kerry réussisse, et ce dernier était bien placé pour le faire parce qu'il connaissait « à fond » les Palestiniens et les Israéliens. L'« issue » devait être la solution de deux États fondés sur les frontières de 1967.

Appelant à redéfinir les relations entre l'Occident et le monde arabe, M. Erakat a indiqué qu'elles ne l'avaient pas été depuis 1683, au moment du siège imposé à Vienne par les Ottomans. Elles devaient désormais être fondées sur « la paix et la démocratie », le statu quo actuel ne pouvant durer. Il était temps de comprendre que le Moyen-Orient faisait face à une situation semblable à celle que l'Europe avait connue en 1849. Le chaos menaçait la région et « la paix et la démocratie » étaient essentielles pour l'éviter.

Se décrivant comme « le négociateur le plus désavantagé de l'histoire de l'humanité », il a précisé qu'il n'avait ni armée, ni marine, ni force aérienne, ni économie, seulement un peuple éclaté. Néanmoins, Israël était face à un choix difficile : il pouvait « vivre et laisser vivre » et accepter deux États fondés sur les frontières de 1967, ou choisir un État unique. M. Erakat a indiqué qu'il pouvait évoquer cette option avec les négociateurs israéliens mais que la persistance de la situation actuelle n'était pas possible. Il a souligné que le statu quo « était intenable, quelles que soient les circonstances », et que l'apartheid actuel ne pouvait pas durer,

précisant que la croissance de la population palestinienne était plus rapide que celle de la population israélienne.

...

M. Erakat a reconnu que la Palestine faisait face à un « grave problème » de réconciliation en raison du coup d'État mené par le Hamas dans la bande de Gaza qui n'avait toujours pas pris fin. S'il est vrai que le Hamas avait été élu de manière régulière et que personne ne lui avait demandé de modifier sa charte de parti politique, gouverner impliquait d'agir comme un gouvernement et non comme un parti, et malheureusement le Hamas continuait de se définir comme un parti et non comme un gouvernement. Les urnes constituaient la seule voie de réconciliation, a-t-il déclaré, espérant qu'elles resteraient la méthode de règlement des différends à laquelle les diverses parties auraient recours.

...

VII. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 22 mai 2013, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On trouvera ci-après des extraits de son exposé (S/PV/6969) :

Le Moyen-Orient continue de traverser une période de troubles graves, avec des conséquences humaines tragiques et une issue incertaine. Nous avons constaté une exacerbation dangereuse des tensions régionales alors que le carnage se poursuit en Syrie, que les combats débordent les frontières et que les soldats de la paix des Nations Unies dans la zone de séparation dans le Golan sont de plus en plus exposés au danger. Il faut mettre fin au conflit en Syrie de toute urgence, et cela doit être la priorité absolue de la communauté internationale. Dans le même temps, il serait erroné et dangereux de croire que le règlement du conflit israélo-palestinien est moins important. Ce n'est pas le moment de faiblir dans notre volonté d'obtenir une reprise de pourparlers véritables en vue de la solution des deux États. C'est le moment de mener une action concertée en faveur d'une initiative concrète afin de ne pas laisser passer les minces chances qui se sont présentées ces derniers mois.

Même si les efforts diplomatiques visant à briser l'impasse politique et à inciter les parties à revenir à la table de négociations sont restés discrets, ils n'en sont pas moins déterminés.

Les efforts renouvelés des États-Unis et l'engagement personnel soutenu du Secrétaire d'État des États-Unis sont encourageants. Le Secrétaire d'État, M. Kerry, effectue actuellement son quatrième voyage dans la région, ce qui est un gage de sa ténacité. Nous avons également constaté un regain d'intérêt de la part des acteurs régionaux, dont témoigne notamment l'importante visite effectuée le 29 avril à Washington par une délégation de ministres et de dirigeants arabes, dont le cheik Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani, Premier Ministre du Qatar, et M. Nabil Elarabi, Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Leur visite a réaffirmé

l'importance de l'Initiative de paix arabe proposée pour la première fois en 2002, et nous espérons qu'elle a ravivé les chances de voir la promesse de stabilité régionale de cette initiative jouer un rôle important dans les efforts de paix. Nous notons à cet égard les observations positives faites par le Président Peres et la Ministre israélienne de la justice et négociatrice en chef, M^{me} Tzipi Livni, au sujet de cette visite. Nous encourageons le Gouvernement israélien à réagir positivement à une Initiative de paix arabe revitalisée.

Le Secrétaire général est également resté en contact étroit avec les parties sur ces questions. Au cours de ses récentes conversations avec les deux dirigeants, il a vivement encouragé l'action en cours en vue de la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens et exprimé l'espoir qu'elle aboutira bientôt à une initiative concrète propice à l'ouverture d'un horizon politique clair. Il a également souligné combien il importait pour les parties de créer des conditions propices à une reprise des négociations sérieuses et d'éviter toute action susceptible de compromettre ces perspectives.

Le risque pour les deux parties est clair. Comme nous l'avons déjà dit, il est essentiel que les deux parties inversent les tendances négatives sur le terrain pour rétablir la confiance l'une envers l'autre en vue de parvenir à une solution. Nous notons que les deux parties font preuve d'une certaine retenue et veillent à ne pas perturber la situation précaire qui règne sur le terrain afin d'appuyer les efforts diplomatiques en cours. Du côté israélien, nous avons constaté que depuis mars, il n'y a pas eu de nouvelles approbations ou de nouveaux appels d'offres en vue de colonies de peuplement en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. Cependant, il y a eu une exception déconcertante concernant environ 300 logements dont la construction à Beit El, une colonie de peuplement située en plein cœur de la Cisjordanie, avait été déjà approuvée d'après une décision datant de l'année dernière. Les colonies sont illégales au regard du droit international, et Israël doit respecter les engagements qui lui incombent en vertu de la Feuille de route de geler toute implantation et de démanteler les colonies construites après 2001. Nous sommes également préoccupés par l'intention présumée du Gouvernement israélien de légaliser quatre implantations sauvages en Cisjordanie.

Les Palestiniens ont fait montre de maîtrise de soi dans les instances diplomatiques, et les forces de sécurité palestiniennes ont continué à bien s'acquitter de leurs fonctions de maintien de l'ordre, notamment face aux tensions existant sur le terrain. Plusieurs frictions illustrent l'importance pour les deux parties de continuer à œuvrer de manière responsable pour désamorcer les tensions et éviter l'escalade.

...

Le Secrétaire général a rappelé l'importance du respect universel de la liberté de culte et l'importance pour les croyants de toutes les religions d'avoir accès aux Lieux saints, tout en notant que les chefs religieux et autres dirigeants devaient également s'abstenir d'avoir des propos incendiaires. Nous notons également que, dans sa déclaration du 8 mai, le Président Pérès indique qu'Israël, conformément à l'accord signé avec le Royaume hachémite de Jordanie, s'attachera à protéger les lieux saints chrétiens et musulmans dans la vieille ville et à assurer la sécurité des fidèles. Ces événements soulignent encore une fois l'importance de régler les questions sous-jacentes relatives à Jérusalem qui restent en suspens. De l'avis du Secrétaire général, à l'issue des négociations, Jérusalem – question relative au statut

final – devrait être la capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et des dispositions universellement acceptables devraient être prises pour les Lieux saints.

Le 15 mai, les Palestiniens ont commémoré ce qu'ils appellent la « Journée de la *nakba* », en souvenir des événements de 1948 qui ont entraîné leur déplacement, en organisant d'importants défilés et des festivals dans les centres urbains de Cisjordanie et de Gaza. À Jérusalem-Est, des dizaines d'extrémistes israéliens de droite sont entrés dans Al-Haram al-Charif/Mont du Temple et se sont battus avec les Palestiniens. Il y a eu des blessés et des personnes arrêtées. Dans l'ensemble, la situation a été relativement maîtrisée; à la suite des affrontements entre les manifestants palestiniens et les forces israéliennes, une cinquantaine de Palestiniens et six policiers israéliens ont été légèrement blessés.

Au cours de la période considérée, les accrochages entre Palestiniens et colons en Cisjordanie occupée se sont multipliés. Le 30 avril, un colon a été malheureusement poignardé à mort par un Palestinien au carrefour de Tapuach, dans le nord de la Cisjordanie. C'est le premier Israélien tué par des Palestiniens en Cisjordanie depuis septembre 2011. Ce meurtre a déclenché de nombreux actes de violence de la part des colons contre les Palestiniens et leurs biens, principalement dans la province de Naplouse. Au cours de la période considérée, 46 Palestiniens au total, dont 12 enfants et 1 femme, ont été blessés par des colons, tandis que 11 colons étaient blessés par des Palestiniens. Les accrochages entre Palestiniens et colons ont fait d'importants dégâts matériels, notamment contre deux véhicules et des vergers palestiniens, tandis que 1 400 arbres en territoire palestinien ont été saccagés.

Les forces de sécurité israéliennes ont procédé à 368 perquisitions et arrestations en Cisjordanie occupée, y compris dans la zone A, qui ont fait 439 blessés parmi les Palestiniens et entraîné l'arrestation de 454 autres; 18 membres des forces de sécurité israéliennes ont également été blessés. La grande majorité des victimes ont été blessées lors d'accrochages survenus pendant les manifestations palestiniennes, y compris contre la barrière qui dévie de la Ligne verte, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir [A/ES-10/273](#)).

On a également signalé pendant la période considérée des démolitions persistantes de maisons et de biens palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est. En tout, 57 structures ont été détruites, entraînant le déplacement de 75 Palestiniens, dont 41 enfants. La démolition continue de maisons, de structures liées au mode de subsistance et d'infrastructures essentielles est source de grave préoccupation humanitaire et doit cesser.

L'ONU continue de suivre avec inquiétude la situation des détenus palestiniens. Malgré la libération de deux grévistes de la faim, quatre autres Palestiniens ont recommencé leur grève de la faim. Cinq Jordaniens détenus dans des prisons israéliennes feraient également une grève de la faim. Le 14 mai, Israël a prorogé de six mois la détention administrative de quatre membres du Conseil législatif palestinien. Nous rappelons notre position selon laquelle le recours à la détention administrative doit se faire à titre exceptionnel seulement. Les détenus doivent être inculpés, dûment jugés, ou être relâchés sans délai. La dernière en date des visites familiales à des prisonniers de Gaza a eu lieu le 20 mai et comptait quelque 80 parents, dont des enfants.

Il y a eu six mois hier, les parties ont entériné un accord de cessez-le-feu dans la bande de Gaza, ce qui nous donne aujourd'hui l'occasion de faire le bilan et de nous tourner vers l'avenir. Cet accord a entraîné une nette amélioration de la situation pendant les trois premiers mois de son application. Aucune roquette n'a été tirée de Gaza contre Israël, et le système de bouclage s'est quelque peu assoupli, notamment au niveau de la zone de pêche qui a été élargie de 3 à 6 milles marins. Mais ces trois mois prometteurs ont été suivis par une période de revers, qui ont menacé de réduire à néant les progrès réalisés. D'après les autorités israéliennes, 33 roquettes et 5 obus de mortier tirés depuis Gaza ont atterri en Israël ces trois derniers mois. Onze civils palestiniens ont été blessés dans la zone tampon pendant cette même période.

Le 30 avril, pour la première fois depuis le 21 novembre 2012, un Palestinien a été tué au cours d'une frappe aérienne israélienne, un militant qui aurait participé à un tir de roquettes. À partir du 21 mars, la zone de pêche autorisée a de nouveau été réduite à 3 milles marins, ce qui a entraîné des échanges de tirs et l'arrestation de Palestiniens qui tentaient de pêcher au-delà de cette limite. Depuis le 27 février, Kerem Shalom, le seul point de passage pour des marchandises en provenance d'Israël et à destination de Gaza, a été périodiquement fermé pendant une durée de 13 jours en réponse à des tirs de roquettes, ce qui a entraîné la pénurie de certains produits de base et de gaz butane, et un manque à gagner pour les cultures marchandes exportables.

Selon nous, l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012 reste la meilleure possibilité d'inverser la dynamique négative qui existe à Gaza. Toutes les parties doivent faire de leur mieux pour préserver le cessez-le-feu et ses principes de base, à savoir faire régner un calme total et obtenir la levée des bouclages encore en vigueur à Gaza. Nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'Égypte à cet égard. À la suite des événements alarmants que j'ai évoqués, un calme incertain s'est de nouveau installé. L'annonce faite hier par les autorités israéliennes d'élargir à nouveau la zone de pêche autorisée à 6 milles marins a été encourageante.

Parmi les nombreuses difficultés à long terme auxquelles le peuple de Gaza est confronté et qui sont recensées par l'ONU dans notre rapport de 2012, « Gaza in 2020 : a liveable place? », le manque d'eau potable et la diminution des aquifères sont peut-être les plus pressants. Il faudra procéder à une désalinisation pour améliorer la situation. Grâce au financement du Japon, l'ONU a installé une usine de désalinisation dont la capacité est de 50 mètres cubes par heure – la treizième à Gaza. Cet exemple montre que les programmes de l'ONU à Gaza se poursuivent et ont des effets appréciables sur le terrain.

La première phase des projets de reconstruction de l'ONU se chiffre à environ 450 millions de dollars de projets approuvés par le Gouvernement israélien. L'ONU continue de travailler de concert avec d'autres membres de la communauté internationale en vue d'intensifier les efforts de reconstruction tout en procédant aux changements politiques qui seront nécessaires au rétablissement d'une économie durable à Gaza. Nous continuons également de demander à Israël d'autoriser l'importation sans restriction de matériaux de construction à Gaza, en particulier des granulats, des barres de fer et du ciment. Les restrictions imposées au commerce doivent également être levées, y compris les transferts à destination et en provenance de la Cisjordanie, et les importations et exportations à destination et en provenance d'Israël et d'autres pays.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la libération aujourd'hui des sept soldats égyptiens capturés dans le Sinaï, ainsi que de la réouverture du point de passage de Rafah.

Le 14 mai, des délégations du Fatah et du Hamas se sont réunies au Caire pour faire avancer l'application des accords existants de réconciliation. Les factions ont semble-t-il renouvelé leur engagement de prendre part à des consultations relatives à la formation d'un gouvernement de consensus national, sous la direction du Président Abbas, comme le prévoient les précédents accords. Ces consultations devraient démarrer d'ici un mois et aboutir à la formation d'un gouvernement dans les trois prochains mois, après quoi des élections, y compris l'élection des membres du Conseil national palestinien, devront se tenir dans un délai de 90 jours. Le 16 mai, le Président Abbas s'est rendu au Caire où il a rencontré le Président Morsi pour évoquer la réconciliation palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient.

...

VIII. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient publie un rapport sur le déplacement des communautés bédouines

Le 28 mai 2013, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'organisation non gouvernementale Bimkom ont publié un rapport conjoint analysant les conséquences du déplacement de 150 familles de Bédouins réfugiés de Palestine, qui a commencé en 1997 pour permettre l'extension de la colonie de Ma'ale Adumim. Le rapport souligne la détérioration des conditions sociales et économiques des réfugiés bédouins déplacés dans le village de Jabal. On trouvera ci-après le résumé de ce rapport :

L'Administration civile israélienne établit des plans pour créer un village bédouin centralisé dans la zone C de la Cisjordanie. Ce village est l'une des nombreuses options proposées par les autorités israéliennes pour l'avenir de la communauté itinérante d'éleveurs de Cisjordanie que sont les Bédouins. Actuellement, la majorité des Bédouins de Cisjordanie sont des réfugiés palestiniens issus des territoires tribaux situés dans ce qui constitue aujourd'hui le désert du Néguev. Les Bédouins, qui dépendent du bétail pour vivre et risquent d'être déplacés¹ dans des zones centralisées semi-urbaines, sont peut-être la dernière fraction de la population des réfugiés palestiniens à passer du jour au lendemain d'une société rurale traditionnelle à une société urbaine fondée sur l'emploi salarié. La menace qui pèse aujourd'hui sur les Bédouins réfugiés de Palestine rappelle, à une échelle bien moindre, les épreuves traversées par la grande majorité des réfugiés palestiniens il y a plus de 60 ans, lorsqu'ils ont été exilés par la force de centaines de hameaux, villages et villes de la Palestine de la période du mandat d'avant 1948 et ont dû s'installer dans des camps de réfugiés densément peuplés.

¹ Ce rapport porte sur les conséquences socioéconomiques et humanitaires du déplacement proposé, au vu des conséquences socioéconomiques et humanitaires connues du déplacement de 1997, plutôt que des conséquences juridiques.

Si les programmes de réinstallation du Gouvernement prévoient la création de communes bédouines dans la région, à ce jour un seul projet de ce type a été mené à son terme, en Cisjordanie, par la Puissance occupante à l'intention de la population de Bédouins réfugiés de Palestine. Le village d'Arab el-Jahalin, qui fait l'objet de ce rapport, est composé de 150 familles de Bédouins réfugiés de Palestine qui ont été déplacées, soustraites de leurs groupes familiaux ruraux installés à la périphérie de Jérusalem-Est et relogées dans un village centralisé en trois étapes, de 1997 à 2007. Alors que les autorités israéliennes prévoient la création d'un deuxième village bédouin de ce type en Cisjordanie, c'est vers les résidents du village d'Arab el-Jahalin que se tournent aujourd'hui les Bédouins ruraux réfugiés de Palestine pour obtenir des conseils et des enseignements tirés de l'expérience, tandis qu'ils demandent la protection de la communauté internationale pour refuser ces déplacements et réintégrer leurs territoires tribaux traditionnels dans le Néguev.

Si les villages bédouins situés dans le Néguev et dans la région ont fait l'objet d'une étude rigoureuse sous de multiples angles, aucune recherche n'a porté sur le village d'Arab el-Jahalin en Cisjordanie, le seul exemple de regroupement de communautés pastorales itinérantes de réfugiés palestiniens à ce jour. Il n'existe aucune étude permettant d'informer les parties prenantes qui souhaitent évaluer les conséquences qu'ont le déplacement et le regroupement dans un environnement urbain sur la population de Bédouins réfugiés de Palestine. Conscients de cette lacune dans la documentation, Bimkom et l'UNRWA ont mené conjointement une étude ethnologique du village d'Arab el-Jahalin pour montrer les réalités quotidiennes des Bédouins réfugiés de Palestine après leur déplacement. Ce rapport conjoint vise à faire connaître la situation des communautés déplacées. Il tire un certain nombre de conclusions des recherches menées sur le terrain mais ne comprend pas de recommandations; il constitue plutôt un compte rendu de la situation actuelle de la communauté d'éleveurs réfugiés de Palestine, qui subissent contre leur gré une transition rapide entre un environnement rural et un environnement urbain du fait des politiques et pratiques des autorités israéliennes.

Le rapport comprend trois grandes sections. La première présente l'histoire de la population de Bédouins réfugiés de Palestine qui vit aujourd'hui à la périphérie de Jérusalem, y compris celle de la création du village d'Arab el-Jahalin à l'ombre de l'occupation. La deuxième regroupe six études de cas fondées sur cinq mois de recherche sur le terrain dont la méthodologie est expliquée ci-après. Un examen détaillé de ces études de cas révèle les multiples manières dont la vie des différents résidents du village d'Arab el-Jahalin a été touchée par le déplacement. La troisième présente les conclusions de l'étude. Selon les deux principales conclusions tirées de l'analyse des études de cas, le regroupement des communautés rurales contre leur volonté a abouti à une situation non viable sur les plans social et économique. Le déplacement des communautés bédouines rurales vers le village d'Arab el-Jahalin, qui s'est déroulé en trois vagues, à partir de 1997, n'a laissé à ces communautés ni avantages sociaux ni actifs économiques durables pour rebâtir leur vie de manière satisfaisante dans leur nouvel environnement. Quinze ans après le début du déplacement, les résidents du village luttent toujours pour maintenir les éléments fondamentaux de leur ordre social traditionnel et de leurs moyens de subsistance liés à l'élevage. Le rapport montre clairement que les compensations financières obtenues par la voie judiciaire n'ont pas permis d'assurer la sécurité sociale, économique et culturelle des Bédouins réfugiés de Palestine résidant dans le village d'Arab el-Jahalin. Il montre que, dans ces circonstances et dans l'attente d'une

solution durable au problème des réfugiés, l'option la plus viable pour les habitants du village consiste à pratiquer la double résidence, c'est-à-dire à résider partiellement dans le village et à conserver partiellement leur mode de vie itinérant traditionnel en retournant dans les régions rurales de la zone C, une pratique jugée illégale par les autorités israéliennes. Si la pratique de la double résidence permet aux familles de mieux maîtriser le rythme et l'orientation de leur vie à la suite du déplacement, elle entretient également leur vulnérabilité puisque les Bédouins retournent dans des zones où ils risquent de voir leur habitation détruite ou d'être expulsés. En outre, la double résidence divise les familles, ce qui entraîne des changements fondamentaux dans les rôles traditionnels et les pratiques quotidiennes.

Dans le village d'Arab el-Jahalin comme dans les communautés rurales aujourd'hui menacées de déplacement, cette étude conjointe de Bimkom et de l'UNRWA conclut qu'un développement rural durable et un accès sécurisé aux ressources naturelles des régions rurales où elles sont actuellement installées sont les solutions les plus viables pour les communautés de Bédouins réfugiés de Palestine établies à la périphérie de Jérusalem qui souhaitent conserver leur tissu social et culturel et disposer d'une base économique solide en vue du progrès et du développement. Ce sont des conditions essentielles qui permettraient à ces communautés d'organiser le processus de modernisation en suivant le calendrier, le rythme et l'orientation qui leur conviennent.
